



Doc. 14571
26 juin 2018

Traitement extraterritorial des demandes d'asile et création de centres d'accueil sûrs pour les réfugiés à l'étranger

Amendement¹ n° 9

M. Andrej HUNKO, Allemagne, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Ulla SANDBÆK, Danemark, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Henk OVERBEEK, Pays-Bas, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Tineke STRIK, Pays-Bas, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Ioanneta KAVVADIA, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Georgios PSYCHOGIOS, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, paragraphe 9.2, supprimer les mots:

« , les quotas pour les demandeurs, ou des exigences de sécurité incluant la présentation de documents d'identité ».

Déposé par:

HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
OVERBEEK Henk, Pays-Bas, GUE
PSYCHOGIOS Georgios, Grèce, GUE
SANDBÆK Ulla, Danemark, GUE
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC

1. 2018 - Troisième partie de session

